

Communiqué de presse : Chirurgie du cancer du poumon : le choix de l'hôpital est vital - 22/04/2016

Près d'un tiers des hôpitaux ayant réalisé des opérations de chirurgie du cancer du poumon en 2014 en comptent moins de 10 par an. C'est ce que révèlent les chiffres de *l'Agence intermutualiste (AIM)****. Des données particulièrement préoccupantes sachant que, selon une étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), vous avez deux fois plus de chances de mourir dans ces hôpitaux que dans les hôpitaux qui pratiquent davantage d'interventions.*** La mortalité pour la chirurgie du cancer du poumon à soixante jours est deux fois plus élevée dans les centres qui pratiquent moins de 10 interventions par an que dans ceux qui en réalisent davantage. C'est ce qui ressort d'un rapport publié aujourd'hui par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE). Il révèle de grandes différences de qualité entre les hôpitaux. De même, nous constatons après un an que les chances de survie pour une chirurgie du cancer du poumon sont moindres dans les hôpitaux qui comptent moins de dix opérations. Cette situation est d'autant plus remarquable que ce sont précisément les hôpitaux comptant le plus d'interventions qui traitent les cas les plus graves. Il ressort des dernières données AIM que sur les 93 hôpitaux qui ont procédé au traitement chirurgical du cancer du poumon en 2014, 27 hôpitaux ont réalisé moins de 10 interventions, dont 17 n'en comptabilisent pas plus de cinq. Les hôpitaux qui présentent de faibles volumes transmettent en outre souvent des données de moindre qualité sur le stade à la Fondation Registre du Cancer. Sans une bonne stadification, le traitement ne peut pas être sélectionné correctement. Les petits centres se tiennent moins souvent aux recommandations scientifiques pour un bon traitement. Les gros centres où de nombreuses interventions sont pratiquées peuvent non seulement compter sur une plus grande expérience du chirurgien, mais également de toute l'équipe multidisciplinaire qui l'entoure, du diagnostic à la prise en charge post-opératoire. « Le KCE, les mutualités et le Collège d'Oncologie plaident depuis plus de dix ans déjà, dans l'intérêt du patient, pour une concentration des interventions de chirurgie complexe du cancer dans des centres spécialisés », souligne Luc Van Gorp, président de l'AIM. « Les pays qui nous entourent ont déjà instauré un seuil minimum d'interventions depuis longtemps. En Belgique, ces demandes répétées n'ont à ce jour livré aucun résultat. Ce qui nous pousse aujourd'hui à publier les chiffres du nombre d'interventions par hôpital. La divulgation de ces données peut en effet s'avérer vitale. Ces chiffres sont donc désormais disponibles de manière permanente sur l'Atlas AIM et seront mis à jour chaque année. » Les conséquences positives de la publication des chiffres par hôpital sont notamment visibles dans les données liées aux autres interventions complexes de traitement du cancer. Pour la chirurgie du cancer de l'œsophage, les mutualités ont publié les volumes pour la première fois en 2012. Le nombre d'hôpitaux qui réalisent l'intervention est passé de 67 à 55 entre 2012 et 2014. L'AIM se réjouit du fait que la ministre Maggie De Block ait intégré la concentration de la chirurgie du cancer dans sa déclaration politique. Elle déplore toutefois le fait qu'il faudra

encore de nombreuses années avant sa mise en œuvre et que de nombreux patients ne recevront entre-temps pas les meilleurs soins. « Nous appelons la ministre à instaurer immédiatement, dans l'intérêt du patient, un seuil minimum d'au moins dix interventions à réaliser pour la chirurgie du cancer dans le cadre, notamment, du cancer de l'œsophage, du cancer du pancréas et du cancer du poumon », ajoute Luc Van Gorp. « Nous demandons au Collège d'oncologie, dans l'attente de cette règlementation, de passer des accords sur le terrain afin de plaider en faveur d'une telle concentration de la chirurgie du cancer et de la mettre en œuvre. » Nous conseillons aux médecins généralistes d'envoyer leur patients uniquement vers des centres qui pratiquent suffisamment la chirurgie du cancer. L'AIM espère de la sorte pouvoir garantir au patient qu'il sera automatiquement pris en charge dans un centre qui lui offre les meilleures chances. Le patient peut, en attendant, consulter sur le site Internet de sa mutualité les informations relatives aux volumes par hôpital pour la chirurgie du cancer de l'œsophage, du pancréas et du poumon. **Pour plus d'informations :** Agence intermutualiste, Luc Van Gorp, par GSM : 0475 86 36 71 Chiffres : annexe au communiqué de presse ou IMA Atlas

---

P.-S.

- Annexe au communiqué de presse du 22/04/2016